

LEGISLATURE 2006 – 2011

PROCES-VERBAL no 35

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 29 juin 2011 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Présidence : Mme Sylvie Conod

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Réponses de la Municipalité
 - 3.1. Réponse municipale No 3/2011 – Interpellation Gilbert Vernez « Extension heures d'ouverture des salles de sports »
4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
5. Préavis
 - 5.1. Préavis municipal urgent N° 9/2011 – Demande de crédit de Fr. 310'000.-- pour la construction de nouveaux bureaux pour les psychologues scolaires et la logopédiste sous le préau Est de la première étape du Collège des Mousquetaires
 - 5.2. Préavis municipal N° 10/2011 – Demande de crédit de Fr. 120'000.-- pour le remplacement des fenêtres et du vitrage de la cage d'escaliers de l'immeuble Grand-Rue 56
 - 5.3. Préavis municipal N° 11/2011 – Demande d'un crédit de Fr. 6'935'000.-- pour la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés
6. Rapports
 - 6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2011 – Adaptation du traitement et des indemnités des membres de la Municipalité
 - 6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2011 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles (voir rapport COGEST)
 - 6.3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis rapport municipal tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2010 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux
 - 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2011 - Gestion et comptes 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2011 – Gestion et comptes 2010 du Fonds culturel Riviera
 - 6.6. Rapport du bureau du Conseil communal – Jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son bureau pour la législature 2011-2016
 - 6.7. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal urgent N° 9/2011 – Demande de crédit de Fr. 310'000.-- pour la construction de nouveaux bureaux pour les psychologues et la logopédiste scolaires sous le préau Est de la première étape du Collège des Mousquetaires
7. Communications municipales
 - 7.1. Communication municipale N° 12/2011 – Eglise catholique Notre-Dame de Vevey
 - 7.2. Communication municipale N° 13/2011 – Décompte final – Complexe sportif de Bel-Air – Réfection aires de jeux synthétiques
8. Propositions individuelles et divers

Appel

63 présents sur 81 membres élus.

Excusé(e)s : Michel Bonvoisin – Amilcar Cunha – Pierre Huber – Félix Keller – Karin Lambert – Claude-Alain Luy – Lionel Martin – Nicolas Masserey – Nicolas Mattenberger – Paula-Jay Matthey – Olivier Monney – Pascual Sendra – Didier Stauber

Absent(e)s : Yves Belet – Vladimir Iwanoff – Emmanuel Mukadi Kabamba – Daniel Müller – Serge Overney

Mme la Présidente ouvre cette 35^{ème} et dernière séance de la législature en saluant toutes les personnes présentes. Elle émet le vœu que les débats soient comme toujours empreints de courtoisie, mais non sans dynamisme. Elle souhaite la bienvenue à la presse, qu'elle remercie de rapporter nos débats, au public qui s'est déplacé pour suivre nos travaux, ainsi qu'à notre répondant de proximité.

Ordre du jour

Mme la Présidente annonce, au point 4, le dépôt des titres d'une motion et d'un postulat. Il devrait également y avoir à ce point de l'ordre du jour le développement de la motion de M. R. Rod. Mais si le motionnaire, absent au début de la séance, n'arrive pas dans les délais, cette motion sera rendue caduque par le fait que l'intéressé ne sera plus conseiller communal lors de la prochaine législature.

Une communication municipale supplémentaire (14/2011), relative à la mise en œuvre du cheminement piétonnier en rives du lac, a été distribuée sur les sièges (point 7.3 nouveau).

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mai 2011

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 4 mai 2011 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

- Nous avons eu le chagrin de perdre, le 1^{er} mai dernier, M. Louis André Masson, ancien président de notre Conseil, qui fut également commandant du Service de défense incendie de La Tour-de-Peilz.
- M. Louis Genton, qui fut municipal de 1950 à 1963 et par la suite membre du Conseil communal, qu'il a présidé en 1968, est décédé le 17 juin dernier. Le Conseil se lève pour observer un instant de silence à la mémoire de ces deux anciens et dévoués serviteurs de notre commune.
- M. P. Sendra, écœuré par la manière dont on a traité le fait qu'il avait participé au dépouillement de l'élection à la Municipalité, annonce sa démission du Conseil communal. Mme F. Girardin démissionne également et ne siègera donc pas au sein du nouveau Conseil, alors qu'elle avait été élue.
- Réponse du bureau électoral à la déclaration du PLR concernant le dépouillement du deuxième tour des élections à la Municipalité de La Tour-de-Peilz :
 - Pour ce qui est de l'organisation et du déroulement du scrutin :
 1. La procédure adoptée pour le dépouillement a été la même que celles appliquées pour les dépouillements des élections depuis celles de 2006 au moins.
 2. Les scrutateurs ont reçu les instructions au fur et à mesure des étapes du dépouillement.
 3. Il est vrai que, parmi les collaborateurs du dépouillement, qu'ils soient proposés par les partis ou qu'ils soient membres du bureau, se trouvaient des personnes ayant un intérêt personnel en ce qui concerne le résultat, à savoir :
 4. - le père d'un candidat
 - le père de la compagne d'un candidat
 - plusieurs des viennent-ensuite, notamment troisièmes de leur liste pouvant, selon le résultat, se retrouver élus au Conseil communal.Tous ces collaborateurs étaient soucieux du bon déroulement du dépouillement; en aucun cas leur probité ne saurait être mise en cause.

5. Le Bureau a été soumis à une forte pression pour qu'il publie les résultats, au moment d'intégrer les derniers bulletins arrivés et de faire la synthèse des résultats. C'est ce qui a fait que certains des ultimes bulletins ont été mal classés et que le mauvais classement d'un paquet de 25 listes n'a pas été repéré par les signataires du paquet correspondant. Les deux signataires, quoique membres du même parti, ont signé en tant que membres du Bureau, les membres de ce dernier ayant toujours fonctionné sans étiquette partisane.
 6. En ce qui concerne les enveloppes mal vidées, il s'agit probablement de maladresses dans l'empilement des enveloppes, l'espace vital des dépouilleurs étant limité. Cela a été remédié lors des dépouillements ultérieurs.
 7. Aucune des personnes impatientes regardant par-dessus les épaules du secrétaire n'a remarqué qu'une des feuilles de synthèse des listes modifiées partiellement remplie avait été prise pour une feuille complète; sur les autres, cela avait été rectifié; et personne n'a remarqué la différence entre le nombre de bulletins annoncés et le nombre de cartes de vote.
- Pour ce qui est de l'information :
 1. Les signataires du rapport, c'est-à-dire la présidente et le secrétaire du Bureau électoral, ont réalisé dans la soirée qu'il y avait une erreur et qu'il s'agissait très probablement d'une erreur de report du nombre de bulletins d'une feuille de synthèse des listes modifiées. Il n'était pas imaginable de rompre les scellés apposés sur le matériel de vote sans demande d'autorisation au Préfet, ce qui ne pouvait se faire que le lundi matin. Lundi matin, le Préfet n'a autorisé la rupture des scellés et la vérification des décomptes qu'en présence de tous les membres du Bureau ayant participé au dépouillement du dimanche; le Bureau a pu être convoqué mardi à 19h00. Tous les partis étant représentés au sein de ce Bureau, l'information n'a pas été communiquée plus largement. Entre-temps, les enveloppes de vote ont été consignées au Collège Courbet, puis regroupées au greffe.
 2. Mardi après-midi, la Préfecture nous a informés du fait qu'il y avait un recours, lequel allait être instruit par la Préfecture, et que la décision appartenait désormais au Conseil d'Etat. La séance du Bureau devait être annulée car tout le matériel devait être remis à la Préfecture l'après-midi même, ce qui fut fait par le Secrétaire communal et la Présidente du Bureau. De plus, la seule information que nous étions autorisés à communiquer était qu'il y avait un recours instruit par la Préfecture et que seul le Conseil d'Etat communiquerait dorénavant à ce propos. Cette information a aussitôt fait l'objet d'un communiqué de presse sur le site internet communal. Les membres du Bureau en ont été avertis et rien ne les empêchait d'en faire part à leurs partis respectifs.
 3. Le Préfet a convoqué le Bureau le 13 avril suivant pour l'informer des résultats de ses investigations et de toutes les erreurs relevées. Le Bureau a pu constater les erreurs et, à l'unanimité, les a attribuées à la maladresse et à la précipitation, et en aucun cas à la malveillance.
 4. Le 14 avril, le Conseil d'Etat a publié sa décision. Vous avez tous pu en prendre connaissance.
 - Mesures prises lors des dépouillements suivants :
 - Nette séparation entre la phase de traitement des enveloppes de vote traitées par le greffe jusqu'au vendredi et livrées le dimanche matin, et la phase de traitement de celles arrivées du vendredi à la clôture de scrutin.
 - Nouvelle disposition des tables ménageant un espace de travail plus large à chacun des collaborateurs (placés deux par table en quinconce, et pas du même parti). Traitement des enveloppes par liasses et double contrôle à la même table. Double contrôle à chaque étape du tri et à chaque comptage.
 - Pausages plus fréquentes pour éviter la déconcentration due à la fatigue.

Notons enfin que, lors des deux derniers dépouillements, et au vu des faibles écarts entre les résultats des candidats et la majorité absolue, un recomptage a été fait, lequel n'a apporté aucune modification.

- Lettre de M. R. Rod s'inquiétant des travaux en cours à l'avenue de la Gare, notamment de la synchronisation entre les divers services publics.

M. R. Baud, municipal, remarque que c'est le service du gaz qui procède actuellement à l'étanchéité de sa conduite. Pour quelles raisons n'en a-t-on pas profité pour refaire l'entier de l'avenue de la Gare ? Il rappelle qu'un programme de travaux est défini, avec un budget, et que l'on ne peut pas modifier tout le planning simplement à cause d'une fuite.

Mme la Présidente ajoute qu'il y a les travaux qui sont prévisibles, et les autres. Pour les travaux prévisibles, il est évident que les différents services essaient de s'entendre afin de coordonner leurs interventions.

3. Réponses de la Municipalité

3.1. Réponse municipale No 3/2011 – Interpellation Gilbert Vernez « Extension heures d'ouverture des salles de sports »

M. G. Vernez estime que la réponse de la Municipalité est correcte ; une motion, ou un postulat, eut été plus appropriée pour ce genre de question. La Municipalité pose quatre bonnes questions, mais on aurait pu s'attendre à ce qu'elle étoffe quelque peu ses réponses. Ce n'est pas le cas, raison pour laquelle il déposera, lors de la prochaine séance, une motion intitulée « Extension des heures d'ouverture d'une salle de sports ».

La parole n'est plus demandée.

4. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

4.1. Motion de M. Raoul Rod « Sécuriser l'axe de l'avenue de la Condémine, av. de Jaman »

M. R. Rod n'étant toujours pas arrivé, le développement de ce texte ne peut se faire et cette motion est donc caduque.

4.2. Mme G. Pasche annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'une motion intitulée « Demande d'espaces spécifiques à des rencontres d'associations et autres groupes ou d'une Maison de la culture ».

4.3. M. M. Bloch annonce le dépôt, lors de la prochaine séance, d'un postulat intitulé « Du support papier au numérique ».

5. Préavis

5.1. Préavis municipal urgent N° 9/2011 – Demande de crédit de Fr. 310'000.– pour la construction de nouveaux bureaux pour les psychologues scolaires et la logopédiste sous le préau Est de la première étape du Collège des Mousquetaires

Cet objet, traité en urgence, a été renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC+Ind.	Guillaume Baechler
<u>Membres</u> :	SOCIALISTE	Geneviève Pasche - Martine Gagnebin-de-Bons – Richard Sendra
	RADICAL	Patrice Wenger - Alain Pakula
	LIBERAL	Eric Petitpierre - Kurt Sager
	RCAL	Pierre Huber

5.2. Préavis municipal N° 10/2011 – Demande de crédit de Fr. 120'000.– pour le remplacement des fenêtres et du vitrage de la cage d'escaliers de l'immeuble Grand-Rue 56

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission dont la composition est conforme à la nouvelle répartition décidée pour la législature à venir :

<u>Présidence</u> :	PLR	Cédric Urech
<u>Membres</u> :	PLR	Antoinette De Gautard-Rayroud
	SOCIALISTE	Anne-Marie Arnaud – Jean-Yves Schmidhauser
	UDC	Richard Voellmy
	PDC+Ind.	Anne Lachat Baechler
	VERTS	Gérald Helbling

Mme la Présidente rappelle que ces membres, tout comme ceux de la commission suivante, ne pourront siéger que s'ils auront été dûment assermentés le 30 juin. Dans le cas contraire, ils peuvent soit se faire remplacer par un membre assermenté de leur parti, soit demander au nouveau président une assermentation en urgence.

5.3. Préavis municipal N° 11/2011 – Demande d'un crédit de Fr. 6'935'000.– pour la réalisation d'un parking souterrain de 242 places à la place des Anciens-Fossés

M. A. Raemy trouve qu'un gain de six places, c'est vraiment trop peu eu égard à un tel investissement. Si l'on

ne peut pas agrandir le parking souterrain par rapport à ce qui est projeté, il faudrait alors prévoir plus de places de parc en surface.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une commission dont la composition est, elle aussi, conforme à la nouvelle répartition décidée pour la législature à venir :

<u>Présidence</u> :	SOC	Jacques Vallotton
<u>Membres</u> :	PLR	Anthony Abbott - Pierre-André Oberson
	SOCIALISTE	Michel Bloch
	UDC	Alice Voellmy
	PDC+Ind.	Jacques Devenoge
	VERTS	Geneviève Pasche

6. Rapports

6.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2011 – Adaptation du traitement et des indemnités des membres de la Municipalité

Rapporteur : M. Kurt Egli

La parole n'étant pas demandée, les amendements de la commission sont examinés les uns après les autres :

Amendement no 1 :

Article 1
Principe

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution aux membres de la Municipalité d'une prime au moment où ils quittent l'exécutif communal.
Cette prime est prélevée sur le fonds prévu à l'article 5 ci-dessous.

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).

Amendement no 2 :

Article 2
Droit à la prime

Perçoivent la prime au moment de leur cessation d'activité les membres de la Municipalité entrés en fonction à partir de la législature 2011-2016 et qui auront exercé leur mandat au cours d'une législature complète sans interruption volontaire ou révocation.

En cas de cessation volontaire de mandat en cours de législature, aucune prime n'est versée pour la législature en cours.

La prime relative aux éventuelles législatures antérieures reste acquise.

Les exceptions prévues dans le présent règlement demeurent réservées.

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est accepté à une très large majorité (un avis contraire et quatre abstentions).

Amendement no 3 (refonte en un seul article des articles 3 et 5) :

Article 3
Prise en compte des années nécessaires à la naissance au droit à la prime ; quotité maximale

A compter du début de la législature 2011-2016, le montant de la prime correspond à un mois de salaire par année complète de mandat effectué jusqu'au moment de la sortie de l'exécutif communal.

Les années de mandat antérieures au début de la législature 2011-2016 n'entrent pas en ligne de compte comme éléments de calcul des primes définies dans le présent règlement.

Sont prises en compte pour le calcul de la prime, les années de mandat accomplies au maximum jusqu'à l'année (y-comprise) où l'âge légal de la retraite du membre de la Municipalité concerné est atteint selon la législation en vigueur (LAVS).

La prime est dans tous les cas plafonnée à douze mois de salaire (salaire moyen calculé annuellement sur la période considérée selon alinéa).

Tous les ans la prime théorique est calculée pour chacun des membres de la Municipalité, ceci en fonction de son salaire effectif pour la période considérée. Elle est provisionnée sur un poste comptable spécifique au bilan mais n'est toutefois exigible qu'aux conditions de l'alinéa 1 ci-dessus.

Mme la Présidente constate qu'il manque un numéro d'alinéa au 4^{ème} alinéa de cet amendement.

M. K. Egli indique qu'il s'agit de l'alinéa no 1.

La parole n'étant plus demandée, la modification de l'amendement est acceptée à une très large majorité (un avis contraire et trois abstentions). L'amendement en lui-même est ensuite accepté, tel que complété, à une très large majorité (quatre abstentions).

Amendement no 4 :

Article 4

Suspension, suppression du droit à la prime, remboursement

Le versement de la prime est suspendu si le Municipal bénéficiaire de la prime, au moment de sa sortie, fait l'objet d'une procédure judiciaire pénale, civile ou administrative à raison de faits commis dans le cadre de l'exercice de son mandat et ce jusqu'à droit connu sur l'issue de la procédure.

Le droit au versement de toute prime est supprimé si le membre de la Municipalité sortant fait l'objet d'une condamnation pénale ou civile ou d'une mesure de révocation en raison des faits poursuivis.

Si l'ouverture d'une procédure telle que définie à l'alinéa 1 est postérieure à la sortie de l'exécutif mais connexe à l'activité de Municipal antérieurement développée, la prime qui aurait été déjà versée doit être intégralement remboursée, sous réserve de mesures confiscatoires d'ores et déjà ordonnées par une autorité judiciaire.

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est accepté à une très large majorité (trois abstentions).

Amendement no 5 :

L'article 6 devient article 5 avec le titre « Financement ».

La parole n'étant pas demandée, cet amendement est accepté à une très large majorité (deux abstentions).

La parole n'est plus demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 5/2011 du 4 mai 2011,
- ouï le rapport de la Commission en charge de l'étude de ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter le principe d'un Fonds pour prime au moment du départ des membres de la Municipalité ;
2. d'approuver le règlement dudit Fonds, tel qu'amendé.

6.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 6/2011 – Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Rapporteur : M. Guillaume Baechler

La parole n'est pas demandée. Les conclusions de la commission figurant dans le rapport de la Commission de gestion, le vote sur cet objet aura lieu sous point 6.3 de l'ordre du jour.

6.3. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis rapport municipal tendant à l'adoption de la gestion et des comptes de la Commune pour l'exercice 2010 et réponses de la Municipalité aux observations et aux vœux

Rapporteur : M. Guillaume Baechler

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, chapitre par chapitre, puis sur le rapport de la Commission de gestion.

La discussion débute par l'examen du rapport des comptes :

Rapport des comptes 2010

La parole n'est pas demandée.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles de l'exercice 2010

La parole n'est pas demandée.

1. ***Administration générale***

La parole n'est pas demandée.

2. ***Finances***

La parole n'est pas demandée.

3. ***Domaines et Bâtiments***

La parole n'est pas demandée.

4. ***Urbanisme et Travaux***

La parole n'est pas demandée.

5. ***Instruction publique et cultes***

La parole n'est pas demandée.

6. ***Police - Feu - Pci***

La parole n'est pas demandée.

7. ***Sécurité sociale***

La parole n'est pas demandée.

8. ***Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement***

La parole n'est pas demandée.

9. ***Bilan***

La parole n'est pas demandée.

10. ***Inventaire des comptes figurant au bilan***

La parole n'est pas demandée.

11. ***Détail des comptes figurant au bilan***

La parole n'est pas demandée.

12. ***Charges et revenus***

La parole n'est pas demandée.

13. ***Tableaux - statistiques***

La parole n'est pas demandée.

14. ***Inventaire des amortissements et dotations***

La parole n'est pas demandée.

15. ***Inventaire des immeubles***

La parole n'est pas demandée.

16. ***Inventaire des titres et participations***

La parole n'est pas demandée.

17. ***Dépenses d'investissements***

La parole n'est pas demandée.

18. ***Fondations***

La parole n'est pas demandée.

La discussion se poursuit par l'étude du rapport de la Commission de gestion :

M. J.-Y. Schmidhauser intervient au sujet de la salle des Remparts. S'agissant du solde du coût des travaux, la Commission de gestion se dit surprise d'apprendre que la commune peut disposer à discrétion de ce montant non dépensé, de plus d'un million de francs, sans passer par un préavis. Qu'entend-on par « disposer du solde à discrétion » ? S'agit-il d'équipements complémentaires pour la salle des Remparts ou d'autres dépenses sans lien avec cette salle ?

M. R. Piquet, municipal, rappelle que lorsqu'un conseil communal vote un crédit, la Municipalité peut aller jusqu'à hauteur du montant accordé. Dans le cas de la salle des Remparts, et après une cérémonie de remise de diplômes où il faisait très chaud, nous avons par exemple utilisé une partie du solde pour installer une ventilation. Ces travaux étaient donc liés à la salle des Remparts.

Mme G. Pasche remercie la Commission de gestion d'être parvenue à obtenir une liste d'attente pour les garderies et les structures de la petite enfance, alors même qu'on lui avait dit que cela n'était pas possible. Est-ce que cette liste est exacte, auquel cas on constate que c'est le nombre de places pour les bébés qui semble manquer le plus dans la commune, ou est-ce que ces chiffres sont approximatifs ?

Mme le Syndic répond que la Commission de gestion a pu bénéficier d'un tout nouveau logiciel qui nous a enfin permis de définir une liste d'attente. Au moment où elle a été fournie à la commission, la liste était à jour, mais elle change constamment. Elle est sans cesse mise à jour et nous savons exactement où nous en sommes.

Mme G. Pasche se dit très contente de voir que ce logiciel a pu être trouvé aussi rapidement, parce qu'il semblait à l'époque que cela prendrait beaucoup de temps.

M. M. Bloch s'étonne de la suite au vœu de la Commission de gestion quant à la salle des Remparts et des réponses qui sont données. Le Conseil a voté un budget conséquent pour la rénovation de cette salle. Que la Municipalité dise qu'elle ne s'inquiète pas du tout d'une rentabilité quelconque de cette structure est quand même surprenant. Il peut comprendre la volonté de la Municipalité de vouloir attribuer cette salle plutôt aux sociétés de notre ville, mais on sait que les séminaires sur la Riviera sont nombreux, que les salles manquent, que la Salle del Castillo à Vevey va être fermée pendant longtemps. Il invite donc l'un ou l'autre des membres de la commission à déposer un postulat ou une motion sur ce point-là, parce qu'il trouve que cela n'est pas acceptable.

La parole n'est plus demandée sur les observations et vœux de la commission et les réponses de la Municipalité. **Ces réponses sont considérées comme admises.**

Au vote, **le rapport de gestion, les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, ainsi que les conclusions du rapport de la Commission de gestion, sont adoptés à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2010,
- oui le rapport de la Commission de gestion de l'année 2010,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2010, telles que présentées
 2. d'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2010, tels que présentés
 3. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2010
 4. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2010.
- 6.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2011 - Gestion et comptes 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Patrice Wenger

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 7/2011 du 4 mai 2011
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2010,
2. de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2010.

6.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 8/2011 – Gestion et comptes 2010 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. Kurt Egli

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- Vu le préavis municipal no 8/2011 du 4 mai 2011
- Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner ce dossier
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'adopter les comptes 2010 du Fonds culturel Riviera.

6.6. Rapport du bureau du Conseil communal – Jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son bureau pour la législature 2011-2016

Mme la Présidente remarque que, conformément à l'art. 15, al. 15a) de notre règlement, le Conseil délibère avant l'entrée du nouveau Conseil, et sur proposition du Bureau, sur les jetons et indemnités diverses des membres du Conseil communal et de son Bureau.

M. F. Glauser rappelle qu'en 2006 a été introduite une indemnité pour les séances de dépouillement de votations et d'élections. Lors du dépouillement du 13 mars 2011, aucune liste de présence n'a circulé. Cette indemnité est-elle également attribuée pour les élections communales ? Si non, il faudrait peut-être le préciser dans le rapport. Si oui, comment entend-on rétribuer les personnes qui étaient présentes ce jour-là, puisqu'il n'y a pas eu de liste de présence ?

Mme la Présidente indique qu'elle avait parlé de cette liste au Greffe municipal. On lui a affirmé que cela n'était pas valable pour les élections communales, ce qui lui a d'ailleurs paru un peu étonnant. Sur place, elle a noté les personnes présentes, mais sa liste a malheureusement disparu. Donc, rien ne s'est fait. Elle souhaite toutefois que cette indemnité soit dorénavant versée pour tous les prochains dépouillements, qu'il s'agisse de votations ou d'élections.

M. G. Chervet suggère qu'une liste soit établie par les présidents de groupes. Puisque confiance on peut avoir dans le dépouillement, comme on l'a lu et dit haut et fort, tous partis confondus, confiance nous pouvons avoir dans les scrutateurs quant à leur présence.

M. R. Sendra indique que le groupe socialiste a pris connaissance de la proposition du Bureau du Conseil. Il a constaté que les montants de ces indemnités dataient quelque peu, voire beaucoup pour certains. Il s'est posé la question de savoir s'il n'était pas d'actualité d'adapter ces sommes. Le groupe socialiste propose donc deux amendements. Le premier vise à porter l'indemnité de l'huissier des fr. 950.– proposés à fr. 1'300.–. Ce calcul se base sur les heures qui sont faites tant au Conseil communal que dans les votations et élections et les fr. 30.–/heure qui sont payés pour l'huissier suppléant. Le 2^{ème} amendement concerne la rédaction du rapport de la Commission de gestion. Cet exercice demande beaucoup de travail et il est tout à fait légitime d'articuler la somme de fr. 300.–. Le groupe socialiste n'a pas voulu monter plus haut, à cause de la notion de milice, mais si quelqu'un estime que ce travail mérite plus encore, on peut tout à fait augmenter davantage ce montant. Pour les autres postes, il n'a pas été possible de déterminer sur quelle base ont été fixés les chiffres qui sont articulés, raison pour laquelle il ne propose pas d'autres modifications. Le parti socialiste émet toutefois le vœu que l'ensemble de ces indemnités soient revues lors de la dernière présidence de la prochaine législature.

M. G. Chervet se dit surpris, dans la mesure où cette proposition émane du Bureau du Conseil communal, présidé qui plus est par un membre du parti socialiste, et au sein duquel sont représentés tous les partis de cette législature. Il aurait pu comprendre si cette demande était venue d'un parti de la future législature. Ce document a été discuté au sein du Bureau, un préavis a été établi et c'est maintenant au Conseil de décider. Faut-il remettre en cause ce que le Bureau a fait ? S'agissait-il d'une décision collégiale et unanime ?

Mme le Syndic, au sujet des élections du 13 mars dernier, suggère au futur président de s'adresser directement au secrétaire municipal, qui lui donnera toutes les informations. Il y a visiblement eu une réponse erronée de la part de la personne contactée, pour autant que ce soit bien une personne du Greffe municipal, parce que le montant figure au budget.

La parole n'est plus demandée. Au vote, l'amendement visant à porter à fr. 1'300.– l'indemnité attribuée à l'huissier du Conseil communal est accepté par 34 oui, 12 non et 18 abstentions. L'amendement relatif à la rédaction du rapport de la Commission de gestion, portant l'indemnité à fr. 300.–, est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et huit abstentions).

Au final, **les conclusions du rapport sont adoptées telles qu'amendées à une très large majorité (trois avis contraires et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Sur proposition du Bureau

Lu le rapport de sa commission

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de fixer les jetons et indemnités des membres du Conseil communal et de son Bureau comme suit pour la législature allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016 :

- **Président du Conseil communal**
Frais annuels Frs. 5'000.-/an
- **Vice-Présidents du Conseil communal**
Frais annuels par personne Frs. 1'000.-/an
- **Secrétaire du Conseil communal**
Frais annuels pour prise de procès-verbaux et courriers Frs. 9'500.-/an
- **Secrétaire suppléant du Conseil communal**
Frais annuels pour surveillance et dépouillement des scrutins Frs. 630.-/an
- **Huissier du Conseil communal**
Frais annuels Frs. 1'300.-/an
- **Huissier-suppléant du Conseil communal**
Sur appel Frs. 30.-/h
- **Scrutateurs du Conseil communal**
Frais annuels Frs. 500.-/an
- **Scrutateurs-suppléants du Conseil communal**
Frais annuels Frs. 500.-/an
- **Séances du Conseil communal** Frs. 20.-/séance
- **Séances de Commission**
Pour le soir – par tranche entamée de deux heures Frs. 20.-
Pour la demi-journée Frs. 80.-/séance
Pour la journée Frs. 160.-/séance
Indemnité supplémentaire du rapporteur pour la rédaction de son rapport Frs. 50.-/rapport
Indemnité du rapporteur COGEST pour la rédaction de son rapport Frs. 300.-/rapport
- **Séances de dépouillement de votation ou d'élection**
Par heure et par personne mobilisée Frs. 15.-/h

6.7. Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal urgent N° 9/2011 – Demande de crédit de Fr. 310'000.-- pour la construction de nouveaux bureaux pour les psychologues et la logopédiste scolaires sous le préau Est de la première étape du Collège des Mousquetaires

Rapporteur : M. Guillaume Baechler

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et quatre abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 9/2011
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs aux aménagements de bureaux des psychologues et de la logopédiste scolaires
2. d'accorder à cet effet un crédit de fr. 310'000.– à passer par le débit du compte no 9143.060.00 « Collèges – Bureaux psychologues scolaires »
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte no 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de fr. 15'815'800.–
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante

7. Communications municipales

- 7.6. Communication municipale N° 12/2011 – Eglise catholique Notre-Dame de Vevey
7.7. Communication municipale N° 13/2011 – Décompte final – Complexe sportif de Bel-Air – Réfection aires de jeux synthétiques
7.8. Communication municipale N° 14/2011 – Mise en œuvre du cheminement piétonnier en rives du lac

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

- Rapport de gestion 2010 de l'ORPC Riviera et rapport de la Commission de contrôle régionale
- Rapport d'activités 2010 du Service des affaires intercommunales
- Rapport d'activités 2010 de la CORAT

Ces documents étaient annexés à l'ordre du jour de la séance.

8. Propositions individuelles et divers

M. R. Sendra souhaite revenir, à titre personnel, sur les événements consécutifs à l'annulation de la première élection municipale. Il constate que, bien que les responsabilités aient été établies dans cette débâcle, les entités responsables n'ont pas adressé des regrets ou des excuses à l'égard des candidats en lice. Cela aurait été la moindre des courtoisies compte tenu des circonstances. Notons d'ailleurs qu'il n'est jamais trop tard pour réagir.

Cette affaire inédite à l'échelle du canton a eu des échos bien au-delà de nos frontières communale et cantonale. Nous pouvons en conclure que, même si l'exercice du dépouillement est connu pour la plupart d'entre-nous, il requiert une grande discipline et n'est pas aussi évident qu'il n'y paraît. Par cet exercice, nous n'avons pas montré le meilleur de nous-mêmes à la population et aux autorités cantonales.

S'il peut comprendre le courroux du PLR au sujet des conséquences que cela implique, il ne partage pas les allusions selon lesquelles le parti socialiste serait responsable de ce chaos. Par la présence de tous les partis, nous devons en assumer une responsabilité collective. Il reste très critique au sujet de la remarque émise concernant la présence opportune ou pas d'un père d'un candidat (son père, en l'occurrence). Cette remarque est incongrue, sachant que le futur beau-père d'un des candidats était également présent. Ces personnes ont

toujours eu la confiance du Conseil parce qu'elles sont intègres et toujours dévouées à la collectivité.

Il ne partage pas non plus la justification du Bureau électoral : c'est la faute à pas de chance ! Comme mentionné plus haut, une démarche sincère de mea culpa aurait été suffisante, et cette remarque s'adresse également au greffe municipal.

Mme le Syndic relève que l'administration a pour sa part reconnu ses erreurs et que des mesures ont été prises.

Mme M. Adank ne se dit pas du tout satisfaite de la réponse qui a été donnée à son intervention à propos de ce dépouillement. Sachant toutefois qu'elle n'obtiendra rien de plus, elle souhaite tourner la page et classer cette affaire.

M. J.-P. Grin a lui aussi envie de clore cette polémique. Il rappelle néanmoins qu'il a été candidat, seul, à ses frais, et que la campagne a été annulée. Personne n'a eu la décence de lui proposer une indemnité. Erreur il y a eu, une erreur se répare.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'en octobre 2008, le Conseil a accepté un postulat, qu'il avait déposé, intitulé « Bâtiments communaux, ça va chauffer ». Deux ans plus tard, après le délai légal prolongé et ne voyant rien venir, il est intervenu pour inviter la Municipalité à respecter le règlement et répondre à ce postulat. Cet objet, qui concerne l'exécutif sortant, aurait dû être traité durant cette législature. Pourtant, à ce jour, aucun rapport n'a été déposé. Dans un communiqué émanant d'un candidat à la syndication, on apprend toutefois que certains membres de la Municipalité soutiennent la réalisation d'un réseau de chauffage à distance. Cela le réjouit. Il trouve cependant dommage que cette affirmation ne porte pas le sceau de la Municipalité. C'est la Municipalité, et non pas un candidat, qui aurait dû répondre en respectant le délai, parce que le respect de la loi lui paraît être un principe absolu. Il n'y a pas d'excuses à ne pas respecter la loi, d'autant plus pour une autorité. Ces retards ont des conséquences. La Municipalité délivre aujourd'hui les permis de construire concernant Vassin, qui aurait été le parfait « client » pour une centrale de chauffe. Le train va donc à nouveau passer avant que nous n'ayons pu avancer dans ce projet qui, pourtant, semble faire l'unanimité. Il invite donc fermement la nouvelle Municipalité à assumer les responsabilités de l'ancienne et à déposer son rapport lors de la première séance du Conseil de la nouvelle législature.

M. J. Devenoge rappelle que, le 23 mars dernier, il a déposé auprès du Greffe municipal un dossier ayant trait à l'harmonisation de la signalisation des passages piétons. M. P.-A. Dupertuis l'a informé par copie de courrier que ce dossier avait été transmis à M. M. Rouiller. La Municipalité peut-elle nous dire, lors d'une prochaine séance, si une suite a été donnée à ce dossier ?

M. M. Bloch a pris connaissance avec intérêt de la communication relative au cheminement piétonnier. Il se dit favorable à ce sentier, même s'il espère que celui-ci respectera le site, qui est d'une grande qualité. La Municipalité s'est-elle interrogée sur la possibilité d'organiser un concours, qui permettrait d'avoir des projets de très grande qualité à un prix extrêmement intéressant ?

Mme le Syndic indique que cette question fera partie des préoccupations du groupe de travail qui va plancher sur ce dossier. Il n'a pas été encore question de concours pour l'instant, mais cela viendra certainement. Le Conseil sera de toute manière tenu au courant au fur et à mesure.

Mme la Présidente rappelle que la séance d'assermentation des nouvelles autorités boélandes aura lieu ce jeudi. La séance d'installation du SIGE se déroulera le lundi 4 juillet à 18h00 et celle de Sécurité Riviera vendredi 1^{er} juillet à 17h00.

M. L. Kaufmann, municipal, annonce que le groupe boéland auprès de Sécurité Riviera se réunira à 16h30, juste avant l'assermentation, afin de fixer certaines fonctions. La Tour-de-Peilz assumera en effet la vice-présidence en 2011-2012 et il y a lieu de désigner également les délégués à la Commission de gestion.

Mme la Présidente indique pour sa part que le groupe du SIGE se réunira ce jeudi, juste après la séance d'assermentation des autorités, afin de discuter des modalités d'organisation et notamment des délégations à la Commission de gestion et à la Commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, il est temps de passer à la clôture de cette dernière séance.

Mme le Syndic prend la parole et s'adresse à ses deux collègues sur le départ :

« Arrivés au terme de la législature, il me revient de rendre hommage à nos deux collègues municipaux qui n'ont pas souhaité renouveler leurs mandats.

Après plus de 13 ans au service de notre commune pour Roland Piguet et 5 ans pour Raoul Baud, et à quelques heures de la fin de leurs activités municipales, je tenais, au nom de la Municipalité, à leur témoigner nos plus sincères remerciements pour le temps consacré au service de la collectivité et pour le travail accompli.

Ni l'un ni l'autre ne deviez mesurer la portée de vos actes lorsque vous vous êtes porté candidats à la Municipalité. Avec les années, tout est devenu plus difficile, les dossiers plus compliqués et demandant toujours plus d'engagement et de temps.

Roland, nous te taquinons chaque semaine lorsque tu nous gratifies d'un jeu de mots, parfois drôle, parfois lourd mais, sans rire, cela va nous manquer et nous attendons avec impatience ton recueil si souvent promis. Je sais que les retraités ont un emploi du temps surchargé. Aussi, pour t'en faciliter la rédaction, je t'offre un bidon entier de Carambar, qui sera pour toi une fabuleuse source d'inspiration !

Et pour que tu n'oublies pas un de tes exploits, qui alimente régulièrement les discussions de la Municipalité, je t'offre un modèle réduit de bus, parce que je n'ai pas trouvé de tuyau de ventilation...

Raoul, à toi aussi tes petits souvenirs. Mais toi, ta « spécialité », c'est le tri des déchets, les différents tonnages. Pour te souvenir de ton passage au service de l'urbanisme, je t'offre un set de tri des déchets, avec les pictogrammes « officiels » et j'ose, sans doute, associer les membres de GEDERIVIERA à cet hommage. Dans ce classeur, que sans nul doute tu rempliras rapidement, tu trouveras un de ces fameux petits panneaux jaunes, issu du stock que tu nous as constitué et qui te tient également à cœur. Tu verras que nous te souhaitons un long chemin de retraité.

Chers Roland et Raoul, vous avez tous deux œuvré pour le bien de la commune et de sa population et, au nom de toutes et tous, de la Municipalité, de vos chefs de service et de leurs collaboratrices et collaborateurs, je vous adresse notre reconnaissance pour votre engagement et nos remerciements pour le travail accompli. Je sais que vous avez plein de projets et surtout que vos proches, qui ont fait preuve de beaucoup de patience, seront ravis de votre disponibilité retrouvée. Aussi je vous souhaite un bel été et plein de bonnes choses pour cette nouvelle étape que vous abordez d'ici la semaine prochaine.

Et, pour finir sur une note « à la Piguet », tirée des mémoires d'un autre footballeur, Christian Constantin, mais légèrement revisitée : « L'avenir nous dira ce que vous allez faire dans le futur ».

M. R. Piguet prend ensuite la parole :

« Voilà, ce soir c'est une page qui se tourne avec ma commune.

Tout au long de mon mandat de municipal, j'ai servi l'ensemble de nos concitoyens, fidèle au programme de mon parti et respectueux des décisions collégiales. Je pars fier du travail accompli, spécialement lors des grands dossiers comme la Salle des Remparts ou le terrain de football de Gérénez. Je souligne ici l'harmonie au sein de la Municipalité pendant toutes ces années et j'ai une pointe de tristesse de quitter l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'Administration, spécialement ceux et celles de Domaines et Bâtiments. Je n'ai pas de bilan personnel à vous faire part. Pourquoi ? Les succès, parfois les échecs, sont ceux de la Municipalité et non d'un membre en particulier. Mes remerciements vont donc tout d'abord à Alain, Sylvie, Nicole, Frédéric, Raoul, Jacqueline et Lyonel pour leur gentillesse et leur collaboration durant ces 9 ans et demi. Merci à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de votre attention et de votre écoute lors de nombreuses commissions et séances du Conseil communal en votre compagnie. Enfin, merci à ma famille, qui a subi de nombreuses absences, mais surtout qui m'a toujours soutenu dans les moments difficiles. Je regrette évidemment de ne pas avoir pu mener à terme les dossiers en cours, comme jardins familiaux, terrain pour une construction d'un immeuble par la Coopérative ou terrain de jeu à la Faraz, dossiers retenus par les oppositions ou en attente du PGA. Cependant, je souhaite plein succès à la nouvelle municipalité car les dossiers en cours ou à venir ne manquent pas.

Je termine par un petit texte composé en consultant le plan de notre ville :

Il fait **Sichoz** en se **Levant**. Même vacciné au **Baume** tranquille, la vie de **Château** est un véritable **Paradis**. Ajoutez un peu de **Terreaux** le long du **Prélong** et quelle **Promesse** pour nos **Vignes** qui ne sont pas un **Clos d'Aubonne** dans un **Ancien Fossé**. A l'époque, les **Vassins Courbet** l'échine devant le **Portail Blanc**, ils se prenaient de **Becque** malgré qu'ils croyaient en **Saint-Maurice**. **Entre-deux-villes** suffisaient pour ériger des **Remparts** aux critiques des **Mousquetaires**. Aux cartes, ils gardaient le **Bourg Dessous**. Refait surface toi le **Condémine**, ton mutisme ne **Traménaz** rien. Hume le **Bel Air** du **Collège**, admire les **Alpes** le long des **Murs Blancs**. Il se **Murat** dans un silence malgré une **Pléiade** d'auditeurs sans **Port** d'attache.

La Tour-de-Peilz la **Paisible** ».

M. R. Baud s'adresse à son tour à l'assemblée :

« En toute simplicité, mais du fond du cœur, je m'exprime devant votre chaleureuse assemblée, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, pour vous dire tout le plaisir que j'ai ressenti durant ces cinq années passées au service de notre commune au niveau de l'exécutif. Servir ma commune et lui être utile, tel était mon objectif.

Comme vous le savez, je rentre dans le rang et continuerai à participer à vos travaux avec beaucoup de plaisir, mais comme conseiller communal. Je me réjouis de voir ainsi l'aboutissement des projets qui ont démarré durant cette présente législature et qui trouveront leur solution définitive ou leur épilogue, je l'espère, lors de la prochaine législature.

J'aimerais aussi tout particulièrement souligner le plaisir que j'ai ressenti à dialoguer avec chacun et chacune d'entre vous, indépendamment du dossier, tous partis confondus. C'était toujours un plaisir pour moi d'aborder un nouveau sujet avec un partenaire du Conseil communal.

Vive les vacances et que la saison estivale vous soit, à toutes et à tous, favorable et joyeuse ! »

Mme la Présidente remercie MM. R. Piguet et R. Baud de leurs propos optimistes, qui donnent envie aux autres de continuer. Il y a aussi quelques départs au sein du Conseil communal, volontaires pour ceux qui ne se sont pas représentés ou involontaires pour ceux qui n'ont pas été réélus. Elle tient à remercier tous ces partants pour leur collaboration, leur dévouement à la chose publique et leur engagement. Deux d'entre eux en particulier ont battu des records de longévité. Le premier est M. Daniel Krähenbühl, qui nous quitte après 34 ans de Conseil communal. Elle le félicite pour sa persévérance et son dévouement, son engagement pour notre Conseil et notre cité, et lui remet un bouquet de fleurs et des bouteilles de vin.

M. D. Krähenbühl dit avoir vécu quelque chose de vraiment exceptionnel dans cette salle et avoir eu beaucoup de plaisir. Il a vécu l'évolution du Conseil. Quand il a commencé, on faisait de la gestion communale tous partis confondus et les séances finissaient souvent fort tard, hors de cette salle... Aujourd'hui, les choses sont un peu différentes, mais il se dit très satisfait de ce qu'il a vécu. Il demande que l'on prenne bien soin de son fauteuil, qu'il occupe depuis quelques années. Peut-être faudra-t-il lui donner un petit coup de neuf à l'occasion !

Mme la Présidente prend également congé de M. Roger Lambert qui, lui, n'a « que » 27 ans de Conseil communal à son actif. Il a été président de la Commission de gestion, de la Commission des finances, il s'est beaucoup engagé au sein de notre Conseil. Elle lui remet également quelques fleurs et du vin.

M. R. Lambert ne s'attendait pas à cet hommage. Il se dit surpris et tient simplement à remercier tout le monde.

Ne reste plus qu'à Mme la Présidente à prendre congé de ce fauteuil présidentiel d'où elle a contemplé ses collègues durant toute une année. Ce fut une année captivante, un peu trop riche en péripéties au goût de tout le monde, mais fort intéressante, notamment pour la connaissance que cela lui a donné des sociétés locales. Elle connaissait bien sûr leur existence, mais pas leurs petits problèmes et leurs préoccupations, et participer à leurs assemblées fut une expérience assez intéressante. Il y a également eu des moments de tristesse, comme la disparition de notre collègue Françoise Grin. Elle rentre aujourd'hui dans le rang, va recommencer à voir les gens côté pile, et plus côté face. Elle souhaite beaucoup d'intérêt à la personne qui lui succédera au perchoir, y compris pour le 10 juillet, qui sera peut-être un moment fort pour démarrer la présidence. Elle remercie chacun de sa patience et de son indulgence quand il lui arrivait de faire quelques erreurs de procédure lors des séances, sans que cela n'ait heureusement de grandes conséquences. Elle souhaite à tous ceux qui poursuivent leur mandat une bonne continuation au sein de ce Conseil dont elle a toujours apprécié l'ambiance de travail, y compris dans les commissions dont elle a eu l'honneur et le plaisir de faire partie. Merci à tous !

Mme le Syndic lui remet le traditionnel souvenir en étain ainsi qu'un magnifique bouquet de fleurs.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 35 en conviant chacun à l'apéritif servi au rez-de-chaussée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

S. Conod

C. Dind